
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX-SEPT FEVRIER,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Vie Associative - Association Maison Olympe - Centre de santé gynécologique et « pôle estime de soi » à Monplaisir - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026 et subvention de fonctionnement 2026

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du conseil d'administration du 25 juin 2025, le CCAS a validé la convention pluriannuelle d'objectifs commune à la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et l'association Maison Olympe pour les années 2025-2026 – cf. DEL-2025-059.

L'association propose des consultations de santé gynécologique couvrant divers aspects tels que le suivi gynécologique de la puberté à la ménopause, la contraception, la grossesse, le post-partum, l'interruption volontaire de grossesse et la santé sexuelle. L'offre de services est également composée d'échographies de datation de grossesse, de séances d'accompagnement et de préparation à la naissance, de séances de rééducation du post-partum, ainsi que des consultations d'accompagnement psychologique.

L'association Maison Olympe est actuellement organisée autour de deux pôles :

- Le **Centre de Santé** de l'association Maison Olympe offre l'ensemble des soins et l'accompagnement sur un même lieu. Il est dédié à la santé de tous et plus spécifiquement à la santé gynécologique des femmes. Chaque motif de soin est considéré comme un levier de la prise en charge globale, la personne étant prise en compte ~~dans son entièreté physique,~~ psychologique et sociale,

- Le **pôle estime de soi** propose de réduire les inégalités en santé, en renforçant les liens et la cohésion sociale, préserver la stabilité sociale et accompagner les patients sur le plan psychologique dans une perspective de restauration de l'estime de soi.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers, a souhaité soutenir l'association Maison Olympe, dont les activités s'inscrivent pleinement dans le cadre des objectifs qu'elle poursuit en matière de prévention et promotion de la santé.

La convention précise le soutien du CCAS d'Angers aux actions « Activ' ton français ! » ainsi que « Construire sa confiance et cultiver une estime de soi positive », développées par l'association Maison Olympe au sein de sa structure.

Pour l'année 2026, le soutien du CCAS d'Angers s'établirait à 12 000 €, répartis comme suit :

- 10 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement du pôle « estime de soi » ;
- 2 000 € au titre de l'action « Activ' ton français ! » dans le cadre de la politique de la ville – Contrat de Ville Unique (CVU) et sous réserve de la validation par les services compétents ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 65748 et fonction 424 du budget principal 2026 du CCAS.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité attribue, au titre de l'année 2026, la subvention de fonctionnement correspondant au soutien du pôle « estime de soi » pour un montant total de **10 000 €**.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

